

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 1 de 12
---	---	---

1. RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

1.1. Identificateur du produit: NDP Surfaclin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'utilisation de la substance: Désinfectant (Bactéricide, fongicide et virucide) pour produits sanitaires non invasifs surfaces critiques et surfaces semi-critiques

Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :

Numéro d'enregistrement DGFyPS: 470-DES

Équipement médical Type IIa. Marquage CE , donné par ON 0476, numéro: MED 31348

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Vesismin S.L.U. C/Aribau 230-240, 6^a planta, L-O - 08006 Barcelone –Espagne
vesismin@vesismin.com

Téléphone: +34 934 095 301

Fax: +34 933 396 628

e-mail : vesismin@vesismin.com

1.4. Téléphone d'urgence: +34 934 095 301 (en heures de bureau)

N° Orfila (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

TOXICITÉ AIGUË ORALE, catégorie 4 (H302)

CORROSIF CUTANÉ, catégorie 1B (H314)

LESIONS OCULAIRES GRAVES, catégorie 1 (H318)

SENSIBILISANT CUTANÉ, catégorie 1 (subcatégorie 1A) (H317)

AQUATIQUE CHRONIQUE, catégorie 2 (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage : selon Directives CE

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

Symbole(s):



Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 2 de 12
---	---	---

Mention d'avertissement: Danger

Indications de danger:

- Nocif en cas d'ingestion (H302)
- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves (H314)
- Provoque des lésions oculaires graves (H318)
- Peut provoquer une allergie cutanée (H317)
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

Conseils de prudence:

- Se laver la peau soigneusement après manipulation (P264)
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit (P270)
- Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux (P280)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir (P301+P330+P331)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher (P303+P361+P353)
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation (P363)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin (P310)
- Recueillir le produit répandu (P391)
- Éliminer le contenu ou récipient en accord avec la normative locale. (P501)

2.3. Autres dangers

Pas de risques significatifs pour l'environnement ou la santé dans les conditions standard d'utilisation commerciale ou industrielle. Le produit concentré est nocif et irritant pour les yeux et la peau. Il n'est pas dangereux dans les dilutions usuelles. Conséquences de mauvaises utilisations du produit: projection sur la peau et les yeux (irritation) intoxication (absorption orale).

PBT : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbateur endocrinien, et elles n'ont pas non plus été identifiées comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission et dans le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

3. RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 3 de 12
---	---	---

3.2. Substance/Mélange: Mélange

Composants dangereux:

Ingredient	N° CAS / N° Registro REACH	Classification 1272/2008	Concentration
Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 70%	7173-51-5	Liq. Inflammable cat.3: H226, Toxicité aiguë orale cat. 4:H302 Corrosif cutané cat 1B: H314 Danger aquatique chronique cat 1.:H410	23.0%
2-Phénoxyethanol	122-99-6 / 01- 2119488943-21- 0000, 01- 2119488943-21- 0006	Toxicité aiguë orale cat. 4:H302 Irritation oculaire cat. 2:H319	5.00%
Cinnamaldehyde	104-55-2 / 01- 2119935242-45- 0001	Toxicité aiguë cutanée cat.4:H312 Irritation cutanée cat 2. H315 Sensibilisant cutané cat.1: H317	1.00%
Excipients et eau	-	-	qsp 100 %

* Le texte complet des phrases H indiqués dans cette Section sont décrites sous la Section 16.

4. RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours:

Ingestion: (*) Rincer la bouche avec de l'eau et alerter immédiatement les services d'urgence. Ne rien administrer à une personne inconsciente.

Inhalation: Non applicable, ne libère pas de vapeurs.

Contact avec la peau: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Dans le cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste demander un avis médical.

Contact avec les yeux: Laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste consulter un ophtalmologue.

(*) Information pour le médecin: ne pas faire vomir. Faire un pompage d'estomac, addition préalable de diméticone (antimousse).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes: Pas d'effet spécifique et/ou symptômes connus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil thérapeutique: en cas d'ingestion, envisager de faire une endoscopie. Traitement des symptômes. Se référer à la section 4.1.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 4 de 12
---	---	---

5. RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: Mousse, poudre chimique sèche, extincteur à dioxyde de carbone (CO₂), sable et eau, brouillards d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés: aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition particuliers provenant de la substance ou préparation, ou des produits de combustion et des gaz produits : Produit non inflammable. Dans le cas d'un incendie de grande ampleur des vapeurs d'amine peuvent être dégagées.

5.3. Conseil aux pompiers

Equipement de protection spécifique pour les pompiers: les pompiers doivent être équipés avec l'équipement de protection adéquat.

6. RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Prendre les précautions habituelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précaution environnementales: Eviter de déverser le produit dans le réseau de collecte d'eau public. Si le produit atteint le cours d'une rivière ou d'un égout, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter les autorités. Contenir le produit dans des récipients en plastique et l'éliminer dans les lieux appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer le produit renversé avec des matériaux absorbants (tels que de la sciure, de la tourbe, ou des agents chélatants). Placer le produit récupéré dans des récipients refermables, laver le sol ainsi que tous les objets ayant été en contact avec ce produit en utilisant un chiffon humide. Collecter les produits utilisés pour le nettoyage et les placer dans des récipients refermables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8, 12 et 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

7. RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 5 de 12
---	---	---

Manipulation: Prendre les mesures nécessaires pour éviter les projections dans les yeux ou sur la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker dans des récipients en polyéthylène à haute densité. Stocker à température ambiante, éviter les températures extrêmes et éviter le contact direct avec la lumière du jour. Conserver à une température optimale entre 10° et 30°C. Conserver exclusivement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant de surfaces. Pour utilisation professionnelle uniquement.

8. RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable. Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 :

Nom de la substance	utilisation finale	voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2-phénoxyéthanol	ouvriers	Cutané	Long terme – effets systémiques	34.72mg/kg
	ouvriers	Inhalation	Long terme – effets systémiques locaux	8.07mg/m3
	Consommateurs	Cutané	Long terme – effets systémiques	20.83mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long et court terme – effets locaux	2.5mg/m3
	Consommateurs	Oral	Long et court terme – effets systémiques	17.43mg/kg

Concentration prévisible sans effet (PNEC) conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment environnemental	Valeur
2-phénoxyéthanol	Eau douce	0.943mg/l
	Eau de mer	0.0943mg/l
	libération sporadique	3.44mg/l
	Sédiment (eau douce)	7.2366mg/kg
	Sédiment (eau de mer)	0,7237mg/kg
	Sols	1,26 mg/kg
	plante médicinales	24.8mg/l

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 6 de 12
---	---	---

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition: Eviter de renverser, le contact avec les yeux et l'ingestion.

Equipment de protection individuelle: protection des mains (gants de sécurité) et protection des yeux (lunettes de sécurité).

9. RUBRIQUE 9. PROPertes PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (état physique)	: Liquide clair
Couleur	: incolore transparent
Odeur	: perceptible
Point de fusion/congélation	: pas disponible
Point d'ébullition	: 97 – 102°C
Inflammabilité	: Non inflammable
Limite supérieure et inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH (100% dans l'eau) *	: 4 – 6 (20 °C)
Viscosité	: Pas disponible
Solubilité aqueuse	: 100% soluble (20 °C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Densité	: 0,900 – 1,100 g/cc (20°C)
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations :

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

10. RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 7 de 12
---	---	---

Ne provoque pas de réaction dangereuse. Les solutions ne réagissent pas avec acides, bases, oxydants, peroxydes organiques, molécules avec groupements sulfhydriques ou les métaux lourds. Instable en présence d'oxydants puissants ou alcalins forts. Non corrosif sur différents matériaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

11. RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë:

Voie orale: Nocif par ingestion orale. (ref. DL₅₀ (voie orale sur les rongeurs) 300 - 2000 mg/kg).

Inhalation: non applicable.

Peau:

*Irritation de la peau: le produit pur est irritant. À la concentration d'usage (2%) il n'est pas irritant.

*Irritation des yeux: le produit pur est très irritant. À la concentration d'usage (2%) il n'est pas irritant pour les yeux.

*Sensibilisation de la peau: Ne cause pas d'hypersensibilisation.

Données sur les substances

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	
DL50 (rat), orale	238mg/kg
DL50 (rat), cutanée	3 342mg/kg
ATE CLP (oral)	500mg/kg de poids corporel
Irritation cutanée (lapin, 3 min)	Irritant
Sensibilisation (cobaye)	Non sensibilisant
génotoxicité in vitro	<i>Salmonelle typhimurium</i> :Négatif Test d'aberration chromosomique : Négatif Mutation génétique : Négatif
Génotoxicité in vivo	Test d'aberration chromosomique : Négatif

Cinnamaldéhyde

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 8 de 12
---	---	---

DL50 (rat), orale	2,220mg/kg
CL50 (rat), inhalation 4h	68.88mg/l
DL50 (rat), cutanée	> 2000mg/kg
DL50 (lapin), dermique	1260mg/kg
Corrosion cutanée et irritation	Provoque une irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une grave irritation des yeux
sensibilisation respiratoire	Non classifié
sensibilisation cutanée	Peut produire une réaction allergique sur la peau
Mutagénicité des cellules germinales	Non classifié
Génotoxicité in vitro	<i>Salmonelle typhimurium</i> : Négatif Dosage du micronoyau : négatif
Génotoxicité in vivo	pas d'effet mutagène
cancérogénicité	Non classifié
NOAEL (rat, voie orale)	200 mg/kg pc/jour
toxicité pour la reproduction	Non classifié
Effets sur la fertilité / le développement foetal	LOAEL : 5 mg/kg de poids corporel / LOAEL : 1200 poids corporel en mg/kg

2-phénoxyéthanol	
DL50 (rat), orale	300 – 2000mg/kg
DL50 (lapin), dermique	> 5000mg/kg
DL50 (rat), orale	2740mg/kg
ATE CLP (oral)	500mg/kg de poids corporel
Irritation	Il n'est pas irritant pour la peau. Le contact avec les yeux provoque une irritation
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Non sensibilisant
Mutagénicité des cellules germinales	non mutagène
cancérogénicité	non cancérigène

Cancérogénicité: Non cancérogène.

Mutagénicité: Non mutagène.

Toxicité pour la reproduction: Non toxique pour la reproduction.

11.2. Informations sur les dangers

11.2.1. Propriétés d'altération endocrine

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12. RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité.

Toxicité aquatique chronique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 9 de 12
---	---	---

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage.

Données sur les substances

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium	
CL50, 96h (Pimephales promelas)	0.19mg/l
NOEC, 34j (Danio rerio)	0.032mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	0.062mg/l
NOEC, 21j (Daphnia magna)	
CEr50, 96h (Pseudokirchneriella subcapitata)	0.026mg/l
Facteur M (toxicité aquatique aiguë)	10
Facteur M (toxicité aquatique chronique)	1
EC50, 3h (boue activée)	11mg/l
biodégradabilité	facilement biodégradable

cinnamaldéhyde	
CL50, 96h (Pimephales promelas)	105.76mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	3.21mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	119.56mg/l
NOEC, 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)	37.23mg/l
EC50, 48h (Tetrahymena pyriformis)	131.19mg/l
biodégradabilité	facilement biodégradable
Facteur de bioconcentration (BCF)	8.3
Mobilité dans le sol : répartition entre compartiments environnementaux	Koc : 29 456 Log Koc : 1 469

2-phénoxyéthanol	
CL50, 96h (Pimephales promelas)	> 100mg/l
CE50, 48h (Daphnia magna)	> 100mg/l
EC50, 72h (Scenedesmus subspicatus)	> 100 mg/l (biomasse)
CE10, 17h (Pseudomonas putida)	> 100mg/l
CSEO, 34j (Pimephales promelas)	> 1mg/l
CSEO, 21j (Daphnia magna)	> 1mg/l
biodégradabilité	facilement biodégradable

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit a une action bactéricide et fongicide de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles.

Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

2-Fénoxiéthanol: Coefficient de partition octanol-eau (log Kow): 1,2

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 10 de 12
---	---	--

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne sur les organismes non cibles, car elle ne répond pas aux critères établis dans la section B du règlement (UE) n° 2017/2100.

12.7. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques

13. RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides et sales doivent être manipulés de la même façon. Le produit peut être porté à un centre contrôlé d'incinération, en respectant toujours les réglementations locales. Les surplus de produits et les déchets résultant d'une utilisation normale doivent être étiquetés afin d'être identifiés et scellés. Les dilutions de produits une fois utilisées peuvent être rejetées à l'égout. Le produit ne présente pas de risque pour l'environnement au sens de la Directive 88/379/EEC sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses.

14. RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro ID

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Substance dangereuse pour l'environnement, n.e.p. (contient Bis-3 (aminopropyl) dodécyl amine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 11 de 12
---	---	--

Non applicable

Pour le transport routier (ADR), la disposition spéciale 375 est utilisée (ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par emballage intérieur ou individuel de 5 litres ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumises à toute autre disposition de l'ADR).

Pour le transport maritime (OMI), la disposition spéciale 2.10.2.7 est également utilisée pour les conteneurs de jusqu'à 5 litres.

Pour le transport aérien (IATA), la disposition A197 est utilisée pour la même raison

15. RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité et en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010, 830/2015 et 878/2020.

Législation européenne : Règlement (CE) 1272/2008

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

16. RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Autre information : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

Texte complet des phrases-H auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par un personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant. Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon le Règlement CE 1272/2008.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 878/2020	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 11 Date de la dernière révision: 22.11.22 Page 12 de 12
---	---	--

Vesimin S.L. donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Vesimin S.L. ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.